

# **Le risque de Tremblement de terre**

Le zonage sismique réglementaire classe la commune de Chasse-sur-Rhône en zone « 0 », c'est-à-dire en zone de sismicité négligeable mais non nulle.

Le PPMS prévoit de faire sortir les élèves et le personnel à l'extérieur des bâtiments en cas de séismes importants, afin que l'intégrité (solidité) des structures soit vérifiée.